



ORDRE DU JOUR

C.C.A.S.

Jeudi 29 juin 2023 à 18H00

C.C.A.S.:

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 04/04/2023
3. Service foyer Restaurant : mise en sommeil du service à compter du 1^{er} septembre 2023
4. Modification du tableau des effectifs du CCAS

QUESTIONS DIVERSES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 29 JUIN 2023

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 22/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le **vingt-neuf juin** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON - Bernard MICHEL -

Etait représentée : Chantal LEROY par Odile CHAPUIS

Etaient excusés : Aurélie VEDRUNE- Philippe BETHERY-Dominique AMIAUX- Nicole BESSE-BONNET- Andrée CARTAL- Nadine MIALON

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER –

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

01/Désignation du secrétaire de séance

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Joëlle PALHIER

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit signé par le maire et le ou les secrétaires.

- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Sandrine LAIGRE comme secrétaire de séance.

Conseil d'Administration du CCAS 29/06/2023

Nombre de Conseillers présents		10
Nombre de représentés	Conseillers	1
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 29 JUIN 2023

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 22/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le **vingt-neuf juin** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON - Bernard MICHEL -

Etait représentée : Chantal LEROY par Odile CHAPUIS

Etaient excusés : Aurélie VEDRUNE- Philippe BETHERY-Dominique AMIAUX- Nicole BESSE-BONNET- Andrée CARTAL- Nadine MIALON

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

02/ Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 04 avril 2023

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Joëlle PALHIER

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit signé par le maire et le ou les secrétaires.

- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

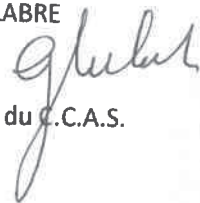
-Approuvent le procès-verbal de la séance du 04 avril 2023 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Conseil d'Administration du CCAS 29/06/2023

Nombre de Conseillers présents		10
Nombre de représentés	Conseillers	1
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE



Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 29 JUIN 2023

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 22/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le **vingt-neuf juin** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON - Bernard MICHEL -

Etait représentée : Chantal LEROY par Odile CHAPUIS

Etaient excusés : Aurélie VEDRUNE- Philippe BETHERY-Dominique AMIAUX - Nicole BESSE-BONNET- Andrée CARTAL- Nadine MIALON

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**03/ Service Foyer Restaurant : modification des conditions de fonctionnement
à compter du 1^{er} septembre 2023**

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Joëlle PALHIER

M le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BRIVES CHARENSAC gère depuis les années 1980 un service de Foyer Restaurant et de portage de repas à domicile dans le but de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de la commune et que ces deux services sont ouverts à tous les retraités de la Commune sans conditions de ressources ;

M le président expose par ailleurs que le service foyer restaurant connaît une baisse de fréquentation notable et régulière depuis plusieurs puisqu'il reçoit actuellement moins de 5 usagers réguliers.

Cette baisse de fréquentation fait suite aux interruptions de service durant les périodes de confinement COVID mais également à une baisse d'attractivité de ce service au profit du portage.

Considérant qu'il y a très peu de nouvelles demandes pour ce service du foyer restaurant contrairement au service Portage de repas dont les repas servis aux usagers sont en augmentation de 10.12% durant les deux dernières années (13 982 repas en 2022 contre 12 697 en 2021) ;

Considérant qu'il convient d'adapter le service aux besoins des usagers et de répondre au principe de mutabilité en réduisant les conditions de fonctionnement du foyer restaurant et en développant l'activité portage à domicile ;

Considérant qu'il convient toutefois de garantir aux usagers du foyer restaurant un service minimum leur permettant de bénéficier de lien social ;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Modifient les conditions de fonctionnement du service foyer restaurant à compter du 1^{er} septembre 2023 en maintenant ce service ouvert uniquement les mercredis.

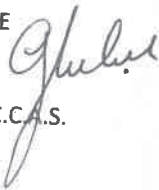
Conseil d'Administration du CCAS 29/06/2023

Nombre de Conseillers présents		10
Nombre de représentés	Conseillers	1
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 29 JUIN 2023

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 22/06/2023

L'an deux mil vingt-trois le **vingt-neuf juin** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Sylvain LAURENT- Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON - Bernard MICHEL -

Etait représentée : Chantal LEROY par Odile CHAPUIS

Etaient excusés : Aurélie VEDRUNE- Philippe BETHERY-Dominique AMIAUX-Nicole -BESSE-BONNET- Andrée CARTAL- Nadine MIALON

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER

Secrétaire de séance : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

04/Modification du tableau des effectifs du Centre Communal d'action Sociale

Nomenclature	4 – Fonction Publique / 4-1 Personnels Titulaires et stagiaires
Rapporteur	Joëlle PALHIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- de CREENT, 1 poste d'Agent Social Territorial Principal de 1^{ère} classe, à Temps non Complet de 16h30/semaine à compter du 01/07/2023.

Conseil d'Administration du CCAS 29/06/2023

Nombre de Conseillers présents		10
Nombre de représentés	Conseillers	1
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



FICHE DE PRESENCE
C.C.A.S. du 29 juin 2023
QUORUM : 9

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Monsieur Gilles DELABRE, Maire
1 rue du Garay
43700 BRIVES-CHARENSAC

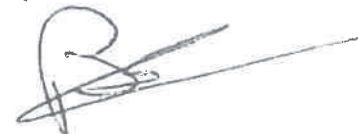


Membres élus (8) :

Madame PALHIER Joëlle
2 bis rue du garay
43700 BRIVES-CHARENSAC



Monsieur BELIN Véronique
16 bis rue de la République
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame VEDRUNE Aurélie
9 rue du pont de la Chartreuse
Clos de Corsac Les Epicéas
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur BETHERY Philippe
9 rue des Myosotis
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame LAIGRE Sandrine
Lot. Le Val de Mercœur
9 rue des Boutons d'Or
43700 BRIVES-CHARENSAC



Monsieur FREJAVILLE David
9D Avenue Pierre Farigoule
43700 BRIVES-CHARENSAC

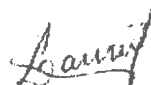


Madame LEROY Chantal
9 rue du pont de la Chartreuse
Le Clos de Corsac Les Tilleuls
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur AMIAUX Dominique
1 Place de l'Ormeau
43700 BRIVES-CHARENSAC

Membres nommés (8) :

Monsieur Sylvain LAURENT
5 Rue des Bories Basses
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame Odile CHAPUIS
22 Rue de Charensac
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame Nicole BESSE-BONNET
2 Bis Route du Monteil
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame Andrée CARTAL,
Immeuble Les Peupliers
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur Bernard PAULIN,
19 Rue du Ruisseau
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame Violaine SOUVETON
10 rue de la République
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame Nadine MIALON
Rue des boutons d'or
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur Bernard MICHEL
10 impasse des bleuets
43700 BRIVES-CHARENSAC



C.C.A.S de Brives-Charensac

Séance du 29-06-23

Feuillet de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 04/04/2023
3. Service foyer Restaurant : mise en sommeil du service à compter du 1er septembre 2023
4. Modification du tableau des effectifs du CCAS

Liste des membres présents :

Etaient présents : Gilles DELABRE - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Sandrine LAIGRE - David FREJAVILLE - Sylvain LAURENT - Odile CHAPUIS - Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON - Bernard MICHEL -

Etait représentée : Chantal LEROY par Odile CHAPUIS

Etaient excusés : Aurélie VEDRUNE - Philippe BETHERY - Dominique AMIAUX - Nicole BESSE-BONNET - Andrée CARTAL - Nadine MIALON

Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Sandrine LAIGRE

